



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 15

**LA FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION**

Déclaration de

l'honorable Joseph A. Day

Le mardi 13 avril 2010

LE SÉNAT

Le mardi 13 avril 2010

LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

L'honorable Joseph A. Day : Honorables sénateurs, j'aimerais vous parler aujourd'hui de la Fondation canadienne pour l'innovation, la FCI. Depuis sa création en 1997 par le gouvernement du Canada, la FCI a transformé le paysage de la recherche au Canada et ce, en collaboration avec les provinces, le secteur privé et les collèges et universités.

Le mandat de la FCI est de renforcer la capacité des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche, de même que des établissements de recherche, de mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui produisent des retombées pour les Canadiens.

Depuis 1997, la fondation a engagé 5,27 milliards de dollars pour financer plus de 6 600 projets menés dans 130 établissements de recherche situés dans 65 municipalités aux quatre coins du Canada.

[Traduction]

En vertu de la Loi d'exécution du budget de 1997, la FCI a reçu 3,65 milliards de dollars qui, si on y ajoute l'intérêt accumulé et les crédits subséquents, ont permis à la fondation de faire un excellent travail.

Après une évaluation du rendement et une vérification de l'optimisation des ressources faites récemment à la FCI par un comité international indépendant, la fondation a été déclarée l'organisme de financement de la recherche le plus performant en son genre dans le monde. KPMG a effectué la vérification générale

de la FCI et un comité composé de sept experts de renommée internationale en recherche et en financement de la recherche a examiné les constatations et a produit un rapport indépendant. La vérification a porté sur les pratiques et les processus de gestion de la FCI ainsi que sur leur coût, leur efficacité et leur efficacité.

Les sénateurs se rappellent peut-être que, dans certains milieux, des réserves avaient été exprimées au moment de la création des fondations au cours des années 1990. C'est un comité d'examen indépendant qui a effectué la vérification, mais il reste que la vérificatrice générale du Canada a le pouvoir d'examiner la FCI et qu'elle a acquis ce pouvoir au moment de l'adoption de la Loi fédérale sur la responsabilité. La vérificatrice générale a décidé de ne pas effectuer de vérification à la FCI probablement parce qu'elle était satisfaite des résultats de la vérification effectuée par le comité indépendant.

Honorables sénateurs, « un engagement indéfectible envers l'excellence », « un solide avantage pour le Canada » et « les meilleures pratiques mondiales » sont quelques-unes des expressions utilisées par le comité d'experts pour décrire cette fondation.

[Français]

Je profite de l'occasion pour féliciter la fondation et lui transmettre mes meilleurs vœux de succès.

[Traduction]

Bravo à la Fondation canadienne pour l'innovation!
